



COMITE D'ORGANISATION

A.M.P.V. (Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX)
 et Union Motocycliste de l'Ain
 Affiliées à la FFM et la FIM



REGLEMENT PARTICULIER MAXXIS Pont de Vaux 8 Heures Motos 2012

Article 1 :

L'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX et l'Union Motocycliste de l'Ain organisent les 18 et 19 août 2012, une course de 8 heures d'endurance motos tout terrain, ayant la dénomination MAXXIS Pont de Vaux 8 heures Motos, courue par équipes de 1, 2,3 pilotes avec 1,2 ou 3 machines d'une cylindrée minimum de 125 cm³ et maxi 750 cm³.

Cette épreuve sera organisée conformément aux prescriptions du code sportif de la F.I.M., du règlement national de la F.F.M., aux clauses de l'endurance Tout Terrain et du présent règlement particulier.

Le circuit aura une longueur de 5.5 kilomètres environ, y compris une partie close dans laquelle, seront installés les stands. La largeur de la piste sera de 4 mètres à 12 mètres.

L'épreuve est déclarée à la F.F.M., en catégorie zone européenn.

Les 8 Heures de Motos de Pont de Vaux sont une épreuve par invitation. **Les droits d'engagement sont fixés à 240 € TTC (Deux cent quarante euros) jusqu'au 15/06/12 et 300 € après le 15/6/12**

ATTENTION : Pour les pilotes français : Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX (A.M.P.V.).
Pour les pilotes étrangers : paiement **UNIQUEMENT** par virement bancaire (SWIFT), pour tout virement bancaire **30€ seront à ajouter** aux droits d'engagement pour les frais bancaires. Vous trouverez ci-après le Relevé d'Identité Bancaire:

BANK NAME	BANK ADDRESS	ACCOUNT NAME
CIC Lyonnaise de Banque	LB PONT DE VAUX	AMPV
IBAN: FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145	SHIFT CODE/BIC: CMCIFRPP	

ATTENTION : POUR DES RAISONS DE GESTION INTERNE, UN SEUL CHEQUE SERA ACCEPTE PAR INSCRIPTION. LE CHEQUE SERA ENCAISSABLE IMMEDIATEMENT ET REMBOURSABLE EN CAS DE NON SELECTION. (Confirmation à partir du 01/08/2011). EN CAS DE DESISTEMENT, APRES LA DATE DE CLOTURE, LES ENGAGEMENTS NE SERONT PAS REMBOURSES (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE JUSTIFIEE).

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNE DU CHÈQUE NE SERA PAS PRIS EN COMPTE PAR LE COMITÉ D'ORGANISATION. Les engagements seront limités à 110 équipages. Ils devront être adressés, uniquement par courrier, au plus tard avant le 1^{er} août 2012 date de clôture ou plus tôt dès que la limite des 110 inscrits sera atteinte, au secrétariat de l'AMPV : **Secrétariat AMPV - 37 grande rue - 01290 Pont de Veyle - France.**

Chaque pilote français devra être en possession de la licence F.F.M Inter ou Nationale A/B. Les licences « 1 épreuve » seront admises (prévoir un certificat médical de moins de un an).

Les pilotes qui ne seront pas en possession de leur permis de conduire moto correspondant à la cylindrée ou CASM, ne seront pas autorisés à participer aux 8 Heures moto de Pont de Vaux.

Article 2. Programme :

Installation des stands à partir du vendredi 17 août de 9h à 20h

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 18 août de 8H00 à 12H30 h sur le circuit.

La course se déroulera en 1 manche de 2 heures le samedi et deux manches de 3 heures le dimanche.

Samedi 18 août 2012

13h30 Briefing obligatoire pour les concurrents et les chefs de stand.

14h00 à 16h00 Essais libres et chronos

Le départ de la première manche sera donné à **17H30** et l'arrivée aura lieu à **19H30**.

Dimanche 19 août 2012 :

Le départ de la seconde manche sera donné à **10 h** et l'arrivée aura lieu à **13h**.

Le départ de la troisième manche sera donné à **15 h** et l'arrivée aura lieu à **18h**.

La remise des prix se fera le 19 août à **18h45** sur le circuit.

Article 3. Machines/Concurrents :

3.a) Machines admises : cross et enduro

MX1/EX1

► Les motos de cette catégorie ont des moteurs 2 Temps (T) de 250 centimètres cubes (cc) ou des moteurs 4T de 450cc.

MX2/EX2

► Les motos de cette catégorie ont des moteurs 2T de 125cc ou des moteurs 4T de 250cc.

MX3/EX3

► Les motos de cette catégorie ont des moteurs 2T de 500cc ou des moteurs 4T de 650cc.

3.b) Concurrents

L'équipe sera composée de 1, 2 ou 3 pilotes.

L'âge minimum des concurrents est fixé à 15 ans révolus à la date de la l'épreuve. **AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE SI AGE < 18 ANS.** Chaque pilote devra être en possession de sa licence en cours de validité, de son **permis de conduire moto ou du C.A.S.M.** Il ne sera délivré aucun Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste (CASM) sur le circuit. Adressez-vous à votre club.

Le pilote devra être équipé d'une tenue de crossman ou d'enduriste et posséder un casque d'un modèle agréé.

ATTENTION, point important de sécurité : vous devrez obligatoirement vous équiper d'une protection dorsale ou complète certifié selon le règlement technique européen EN 1621/2 ou EN 1621/1, protection pectorale EN 14021 fortement recommandée.

Un permis de conduire ou une pièce d'identité et une caution équivalente à 200 € en échange de la remise du transpondeur pour le chronométrage électronique. La caution ne sera pas restituée en cas de perte ou détérioration du transpondeur. 2 dossards seront remis pour chaque équipage en échange d'une caution de 50,00€; celle-ci ne sera pas restituée en cas de perte ou de détérioration du dossard, de plus ceux-ci devront être rendus propres.

Attention : En cas de problèmes impliquant un ou plusieurs membres d'un équipage, comportement ou conduite préjudiciable pour le bon déroulement de l'épreuve, c'est toute l'équipe qui sera considérée comme responsable et pourra être exclue de la compétition avec effet immédiat. Les pilotes seront responsables de la présence du commissaire de leur équipe aux horaires prévus par l'organisation. Les pilotes sont responsables du comportement de tous les membres de leur équipe dont une liste précise devra être complétée par eux-mêmes et renvoyée avec la demande d'engagement. Cette liste sera nécessaire pour l'attribution des bracelets de l'équipage.

Article 4. Vérifications administratives :

Les vérifications administratives des équipages auront lieu sur le circuit, le samedi 18 août 2012 de 8H00 à 12H30. Les accès du parc coureurs seront contrôlés à partir du vendredi 17 de 9h à 19h, cette consigne particulière et également valable pour l'application du strict respect de l'utilisation des vignettes automobiles (voir pénalités n°15). **C'est à partir du vendredi 17 août, à votre arrivée (accueil parc coureurs) que sera remis à la personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges de l'équipe. Badges/Bracelets : 1 chef de stand, 3 pilotes, 2 mécaniciens, 1 panneauteur. Enfant – de 12 ans bracelet obligatoire « accompagnateur » uniquement.**

RP-Moto2012-V3-2011 1229.doc2



Au total, 7 badges d'accès au parc coureurs seront distribués à chaque équipe ainsi que deux vignettes véhicules autocollantes. Ces vignettes seront apposées sur les deux seuls véhicules autorisés par équipe à stationner dans le parc coureur à proximité des stands.

A partir du samedi 27, l'accueil général du circuit sera à la disposition des équipages pour déposer badges et accréditations pour les invités ou partenaires.

Les autres véhicules de l'équipe seront stationnés dans le premier parc (P1). **Des badges supplémentaires pourront être achetés le vendredi aux vérifications techniques et administratives dans la limite de 3 par équipage.**

Nous vous rappelons que les macarons et vignettes sont uniquement réservés à l'assistance. En cas de fraude: une amende de 80€ plus une pénalité (art. 15) seront imputées à l'équipage. *Un emplacement spécifique zone technique sera mis à disposition des constructeurs et accessoiristes. Nous consulter.*

Article 5. Contrôles techniques :

Les machines devront porter obligatoirement les trois plaques numérotées, une à l'avant et deux à l'arrière. Attribution des numéros de 1 à 110. Les chiffres doivent être lisibles et comme le fond, doivent être en couleur mate anti reflets. La hauteur minimum devra être de 70mm. Quelque soit le mode de marquage des numéros, le pilote reste responsable de leur lisibilité. Le système anglais de chiffres doit être utilisé, c'est-à-dire une simple barre pour le chiffre « un » et un « sept » non barré.

Pour les premiers numéros, le numéro de course attribué se fera dans l'ordre de réception des engagements. L'organisation reste seule décisionnaire de l'attribution finale de celui-ci.

Chaque équipe engagée devra se procurer un extincteur de 6kgs. d'un modèle agréé pour les feux d'hydrocarbures, contrôlé avant le départ dans chaque stand par les commissaires de stands et devra être présenté le samedi aux contrôles techniques pour être estampillés. Idem pour les appareils de remplissage rapide.

Article 6. : Vérifications des machines :

Après l'accueil administratif, les pilotes doivent présenter, à l'heure indiquée sur la confirmation d'engagement, leur machine au contrôle technique. **Tout dépassement de l'heure de convocation indiquée sera pénalisé (voir pénalités).**

Les machines devront être propres, les marques de peinture apposées dans les épreuves antérieures effacées.

Le cadre de la machine sera marqué par une touche de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur.

Dispositif d'éclairage toléré pour les machines d'enduros, les phares devant être en matière plastique et cachés, béquille et rétroviseurs interdits.

A l'issue du contrôle technique, les machines seront stationnées en attente de la présentation **sous la responsabilité des concurrents.**

Contrôle du bruit :

Suivant normes FFM, article 8.5 règlement en vigueur limitées à **115 décibels à 2m maxi.** Toute machine dépassant cette limite sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dépassant la norme sera arrêtée au drapeau noir pour remise en conformité.

Article 7. Essais :

Samedi 18 août:

14h00 à 16h00 Essais libres et chronos (les essais seront chronométrés à partir de 14h30)

L'utilisation d'un "mulet" est strictement interdite; les essais doivent se faire avec la machine de course présentée et admise aux contrôles techniques. (Voir art 14 – stands).

Article 8. Mise en grille :

En fonction des résultats des essais chronos, les pilotes rejoindront la grille 30 minutes avant le départ des 3 manches.

Vérifier les attaches et la bonne mise en place des dossards. Sous les ordres d'un commissaire, ils sortiront un par un du parc coureurs dans l'ordre du classement établi lors des essais chronos et iront se placer en épi le long de la barrière, face aux stands dans l'ordre **des numéros indiqués sur la grille de départ.**

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré grille. **A cet effet, seul un pilote en dossard en plus du pilote prenant le départ sera autorisé sur la piste et dans l'aire de départ. Les mécaniciens, panneauteurs devront rester derrière le mur séparant la piste des stands. INTERDICTION ABSOLUE DE SE TENIR DEBOUT SUR LE MURET (voir sanctions)**



Article 9 Départs des 3 manches :

Départ : Samedi 18/8 17H30 pour la première manche – Dimanche 19/8 10h deuxième manche et 15 h troisième manche : Les départs seront donnés, style LE MANS, c'est à dire que les machines seront installées côté *droit de la piste*. Les pilotes seront du côté *gauche*. Après les panneaux, 30s/35s, au baissé du drapeau, donné par le directeur de course, les pilotes franchiront la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre leur machine en marche.

La machine devra être maintenue par le second ou troisième pilote, celui ci restera placé derrière le muret.

Pour chaque départ, le démarrage à la poussette est interdit. Une minute après le départ, et après autorisation du Directeur de Course, le démarrage à la poussette sera autorisé. Cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte, agité par le Directeur de Course. Seul le second pilote pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

Article 10. Ravitaillement :

Les concurrents devront obligatoirement utiliser un carburant sans plomb ou biocarburant du commerce.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement moteur arrêté (voir pénalités). Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant en stock dans le stand. Toute installation de type "derrick" est interdite. Seul le remplissage rapide est autorisé (appareil manuel mobile avec vanne). Un membre de l'équipe muni d'une tenue adéquate ayant accès au pit lane (bracelet fluo ou chasuble) devra se tenir prêt à intervenir avec l'extincteur.

Les personnes admises devant les stands sur le "pit lane" sont : les pilotes, les mécaniciens (2 au maximum), le responsable de l'équipe, le panneuteur et ce, dans la limite des 4 mètres correspondant au n° de stand attribué.

Article 11. Changement de pilotes :

Vérifier les attaches des dossards. Tout changement de pilotes devra s'effectuer devant le stand de ravitaillement, hors de la piste de décélération et **moteur arrêté**.

Article 12 : Arrivée - sur la ligne droite devant les stands:

L'arrivée se fera face au poste de chronométrage et le drapeau à damier sera agité en aval dans la ligne droite des stands. Après le drapeau à damier, tous les pilotes devront ralentir et rester dans leur position respective. **Il est interdit de doubler**. Au bout de la ligne droite des stands, les pilotes devront se placer derrière le "Pace Car" et le suivre jusqu'au parc coureur. Un véhicule fermera la piste derrière le dernier concurrent en course jusqu'au retour au parc coureurs.

IL EST INTERDIT DE S'ARRÊTER LE LONG DU MUR DES STANDS. DE MEME, IL EST INTERDIT A CHACUN DES MEMBRES DU TEAM DE FRANCHIR LE MUR DES STANDS.

Article 13. Stands :

Tout concurrent utilisant la voie des stands pour rejoindre ou quitter son stand, devra impérativement circuler à faible allure (20 km/h maximum.)

Tout concurrent circulant à une vitesse excessive sera pénalisé par un « stop and go » de 2 minutes ».

Des contrôles radars seront effectués par les organisateurs lors des essais et de la course.

Les emplacements des stands seront attribués à partir du vendredi 17 à partir de 14 h. L'électricité est fournie, une armoire pour 8 stands, une prise de 3000 w par stand. Les installations de structures à étage seront exclusivement autorisées sur la partie du stand proprement dit et non en avancée par dessus la pit lane. Dans le cas d'une installation type échafaudage avec emprise à partir du mur des stands, nous autoriserons ce type de montage que si celui-ci est validé par une société d'expertise (Apave, Socotec etc...). Aspérités sur la partie extérieure du mur (côté piste) non autorisée.

Rappel : il est strictement interdit de fumer dans les stands. (voir zone fumeurs)

Durant l'épreuve, lors des séances d'essais et des 3 manches, le lavage des machines sera autorisé dans une zone spécifique et adaptée à cet effet.

Article 14 : Briefing

Samedi 18 août 2012 : **13h30 Briefing obligatoire pour les concurrents et les chefs de stand.**



Article 15. Drapeaux - Neutralisation de la course :

15.a/ Les drapeaux qui seront utilisés pendant l'épreuve seront ceux habituellement utilisés sur toute épreuve motocycliste. Les incidents intervenants sur la piste seront signalés par des drapeaux jaunes. Il est strictement interdit de doubler sous le drapeau jaune qu'il soit fixe ou agité (pénalité).

15.b/ Neutralisation de la course : Au cas où pendant la course, un incident (conditions atmosphériques ou tout autre cause) engageait la sécurité, rendant impossible le déroulement normal de la compétition, le directeur de course pourra décider la neutralisation *sous régime « Safety Car »*. Dans ce cas un véhicule spécialement balisé, muni de gyrophares, empruntera la piste. Il circulera à vitesse modérée. Dès son entrée en piste, la sortie des stands sera fermée (drapeau rouge). Pendant toute la durée de la neutralisation, un panneau "Safety Car" sera placé sur la ligne de départ pour informer les coureurs. Lorsque ce véhicule entrera en piste, il allumera, sur l'ordre du directeur de course, ses gyrophares orange, et, à partir de ce moment, le drapeau jaune sera présenté au poste de surveillance. Les coureurs rattrapant le "Safety car" devront se ranger derrière et sans changer de position (voir pénalité) sans le dépasser ! Pendant la neutralisation de la course, les machines peuvent s'arrêter au stand. Les coureurs, une fois l'arrêt au stand accompli, devront venir se positionner en file indienne à la sortie de la voie des stands et ne pourront rejoindre la piste que sous les ordres du commissaire, après que le "Safety car" soit passé au niveau du drapeau rouge. Ensuite la sortie du couloir des stands sera à nouveau fermé. Les coureurs qui n'ont pas quitté le couloir des stands devront attendre le prochain passage. Lorsque le "Safety car" sera rappelé par le directeur de course, il allumera un gyrophare bleu, mais les dépassements restent toujours interdits jusqu'au moment où le "Safety car" quittera la piste pour revenir à son poste. Le "Safety car" doit quitter la piste à l'endroit où il l'a empruntée, sortie du chronométrage. Dès que le "Safety car" aura quitté la piste, la sortie du couloir des stands sera de nouveau ouverte en permanence. L'emplacement du "Safety car" doit être signalé en bordure de piste par des panneaux réfléchissants de couleur jaune portant visiblement les mots "Safety car". Chaque tour couvert pendant l'intervention du "Safety car" sera comptabilisé comme tour de course. Toutes les autres règles de la course restent valables.

Article 16 : Assistance dans les stands

Toutes les pièces, à l'exception du cadre, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées dans le stand. Toutes réparations à l'exception de celles précisées ci-dessous, effectuées hors de ces endroits entraîneront des pénalités. En cas de panne totale, les pilotes pourront ramener la machine au parc en poussant dans le sens de la course, ils pourront couper la piste dans les endroits prévus et sous la responsabilité du commissaire de route (tout remorquage est strictement interdit). **Le retour du transpondeur doit se faire sur la moto et être changé dans le stand.**

Réparation piste sous la responsabilité d'un Commissaire de route.

Seuls les dépannages de fortune, bougies, chaînes, etc... Pourront être effectuées sur le bord de la piste sous la protection d'un commissaire de piste, à condition que la machine soit bien garée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents. Les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique, seuls les outils et pièces pouvant leur être fournis. Les soudures sont interdites dans les stands.

16 bis : Tout arrêt volontaire sur le bord de piste pour assistance ou aide est interdit en dehors des stands, toute aide extérieure est interdite. En cas de panne, les pilotes devront faire eux-mêmes leur mécanique (voir pénalité).

Article 17 Classement :

Le classement scratch sera établi à la fin de l'épreuve. C'est l'équipage ayant effectué le plus grand nombre de tours au cumul des résultats des 3 manches qui sera déclaré vainqueur des 8 Heures de Pont de Vaux.

En cas d'égalité au nombre de tours le classement se fera au temps cumulé des 3 manches. L'arrivée sera jugée sur l'équipage en tête de la manche en cours.

Dans chaque manche, tout équipage passant la ligne d'arrivée après 10 minutes de retard sur l'équipage de tête, ne verra pas son dernier tour compté.

ATTENTION Seuls les concurrents ayant franchi la ligne d'arrivée de la dernière manche dans les 10 minutes après le baisser du drapeau à damiers seront classés.

Article 18 Réclamations :

Les réclamations devront être déposées conformément aux termes du Code Sportif à l'article 510 et suivants. Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats de chaque manche, accompagnées d'une somme de 75 €, remboursable si la réclamation est fondée. La réclamation devra être remise entre les mains du Directeur de Course.

Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans les 30 min après l'affichage des résultats. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien de la machine et le réclamant devra verser la somme de 75 € pour les 2 temps et 150 € pour les 4 temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme sera

RP-Moto2012-V3-2011 1229.doc5



attribuée à l'équipage incriminé. Le réclamant, les pilotes et concurrents licenciés des machines incriminées devront assister aux vérifications.

Article 19. Sanctions :

Les sanctions seront prises par le jury conformément au code sportif.

Article 20. Publicité :

Le départ sera automatiquement refusé à tout concurrent ne portant pas son dossard ou si celui-ci n'est pas conforme (masquage des sponsors officiels etc). De plus la restitution de la caution ne sera pas assurée en cas de retour des dossards détériorés, coupés, sales etc...

Il est rappelé conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

1) Toute publicité ou action publicitaire et promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands non concurrents, parcs concurrents, piste, village, etc) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le service de publicité des 8 heures moto de Pont de Vaux . Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands concurrents sont formellement interdits sauf accord express de l'organisateur.

2) Le(s) parc(s) réservé(s) aux concurrents et assistance est (sont) mis à la disposition des concurrents et des firmes afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ce(s) parc(s) ne peut (vent) donc être utilisé à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.

3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au- dessus du circuit et des communes environnantes, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du service publicité du Mondial du Quad et des autres autorités administratives compétentes.

Article 21. Assurances :

Les organisateurs s'engagent à souscrire une assurance.

En cas d'accident, le transport en ambulance, circuit de PONT DE VAUX (01) hôpital des Chanaux à MÂCON (71) – ne sera pas pris en charge par L'Association Motocycliste de PONT DE VAUX conformément au règlement FFM.

Article 22. Application du présent règlement :

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence donnés à l'article 1.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses.

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif de la F.F.M.

D'autre part, si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les frais d'engagement ne seraient pas remboursés.

Article 23. Officiels

DIRECTEUR DE COURSE :	Jean Louis STAELENS
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT :	Gérard BESSON
PRÉSIDENT DU JURY	André LOGIER
COMMISSAIRES SPORTIFS	Daniel HOUYEZ , Patrice CLAISSE
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue du lyonnais et clubs voisins
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Christian SULPICE
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro

Suivi de la course : Vous aurez la possibilité de suivre les résultats sur la fréquence TV 69 UHF/PAL et à la radio sur le canal 108 FM. L'organisation aura sa fréquence réservée.

Hébergement: Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir :

Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33.(0)3.85.30.68.69 – e-mail : pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr - www.pontdevaux.com

Centre de réservations hôtelières (Mâcon nord)

RP-Moto2012-V3-2011 1229.doc6



ANNEXE 1 . Liste des prix :

SCRATCH	1er	1500 €
	2ème	1000 €
	3ème	500 €

Liste des récompenses:

Meilleur tour en course

1^{er} classe MX1 - 125 cm3 2T/250 cm3 4T

1^{er} classe MX2 - 250 cm3 2T/ 450 cm3 4T

1^{er} classe MX3 + 450 cm3

1^{er} équipage 100% enduro (2 à 3 pilotes)

1^{ère} Féminin 100% (2 à 3 pilotes)

1^{er} équipage – de 18 ans meilleurs jeunes

1^{er} équipage vétéran + 44 ans (2 à 3 pilotes)

**1^{er} équipage régional
Communauté de Communes de Pont de Vaux**

1^{er} MAXXIS TROPHY

2^{ème} MAXXIS TROPHY

3^{ème} MAXXIS TROPHY

Coupe

“

“

“

1 engagement 2013

1 engagement 2013

3 Équipements Dafy Motos

1 engagement 2013

3 casques Scorpion Exo

Contrat MAXXIS 2013

6 Trains Pneus MAXXIS

3 Trains Pneus MAXXIS



	INFRACTION CONSTATEE	STOP & GO
1	Moto de course circulant sur la voie publique	Exclus de la manche
2	Tout geste agressif ou insulte envers l'organisation, un commissaire ou un autre pilote par un pilote ou un membre de son équipe	2 minutes à exclusion
3	Utilisation frauduleuse des badges et non respect des conditions d'attribution de ceux-ci Utilisation frauduleuse vignette véhicule	2 minutes à exclusion 2 minutes à exclusion
4	Utilisation mini moto non autorisée ou autre dans l'enceinte du circuit	2 minutes à exclusion
5	Assistance extérieure hors stand (ex. changement de lunettes)	2 minutes à exclusion
6	Dépassement des normes de bruit en vigueur (115 db à 2m maximum) Mise en conformité. Si récidive	2 minutes à exclusion
7	Retard au contrôle administratif	2 minutes
8	Mécanicien ou accompagnateur sur l'aire de départ	2 minutes
9	Non respect des consignes de sécurité pit lane/zone panneautage	2 minutes
10	Vitesse excessive dans les stands 20 km/h	2 minutes
11	Départ anticipé	2 minutes
12	Moteur non arrêté au stand pendant le ravitaillement	2 minutes
13	Non respect des règles de sécurité incendie dans les stands (Soudure, fumeurs, etc...)	2 minutes
14	Doubler un concurrent sous le drapeau jaune	2 minutes
15	Doubler un concurrent sous régime « Safety car »	2 minutes
16	Non port du dossard - Mise en conformité	
17	Conduite bras nus avec manches relevées - Mise en conformité	
18	Absence plaques numéros AV/AR - Mise en conformité	
19	Non respect des consignes de stands	1 minute à exclusion

PROCÉDURE STOP & GO

Un aménagement spécifique à l'arrêt Stop & Go sera prévu à gauche de la piste après le chronométrage.

Un commissaire chronométrateur sera chargé de l'exécution de l'arrêt, du chronométrage et du départ sous la responsabilité du directeur de course.

I- Constat de l'infraction : Présentation du drapeau noir avec le numéro du concurrent sur un panneau STOP pendant 3 tours.

II - Si pas d'arrêt après trois tours : Présentation du drapeau noir et numéro sur panneau STOP. ARRÊT IMMEDIAT ET DOUBLEMENT DE LA PENALITE

III -Si pas d'arrêt : EXCLUSION DE LA MANCHE.

ATTENTION : TOUTES CES PENALITEES PEUVENT ETRE AGGRAVEES PAR DECISION DU JURY EN CAS DE FAUTE GRAVE ET DE RECIDIVE.





FICHE D'INSCRIPTION
 8 Heures Motos de Pont de Vaux
 18 & 19 août 2012

N° de Course/Race n°

TOUS LES COURRIERS SERONT ADRESSES AU TEAM MANAGER

TEAM MANAGER	
NOMSURNNAME	
PRENOM/FIRST NAME	
ADDRESS	
CP/Post code	
VILLE/TOWN	
PAYS/COUNTRY	
TEL PORTABLE	
EMAIL	

	PILOTE 1	PILOTE 2	PILOTE 3
NOM/Surname			
PRENOM/First Name			
ADRESSE/Address			
CODE POSTAL/Postcode			
VILLE/Town			
PAYS/COUNTRY			
TELEPHONE/Phone			
PORTABLE/Mobile			
FAX			
EMAIL			
NE(E) LE/Date of Birth*			
N° LICENCE			
Permis de Conduire/Driving licence			
CASM			
Palmarès			

*** ATTENTION PILOTE - DE 18 ANS AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE**

MACHINE 1	MACHINE 2	MACHINE 3	MAXXIS Trophy by Boutibike <input type="checkbox"/>
Marque Modèle..... CC.....T..... <input type="checkbox"/> MX1/ <input type="checkbox"/> MX2 / <input type="checkbox"/> MX3	Marque Modèle..... CC.....T..... <input type="checkbox"/> MX1/ <input type="checkbox"/> MX2 / <input type="checkbox"/> MX3	Marque Modèle..... CC.....T..... <input type="checkbox"/> MX1/ <input type="checkbox"/> MX2 / <input type="checkbox"/> MX3	ENDURO <input type="checkbox"/> FEMININ <input type="checkbox"/> EQUIPAGE < 18 ans <input type="checkbox"/> EQUIPAGE > 44 ans <input type="checkbox"/>



TEAM :

Sponsors.....

Les sponsors cités sont mis dans la liste des engagés publiée dans le programme officiel, date de clôture 30/06/2012 /Sponsors are published on the entry list inserted in the program, closing date 30/06/2012

Nom de la personne habilitée à récupérer les badges à l'arrivée/ Name of the person who will collect the badges upon arrival

IMPORTANT POUR LA SELECTION DES TEAMS : Toute feuille d'engagement incomplète ne sera pas prise en compte prioritairement. IMPORTANT FOR BEING SELECTED : Entry forms which are not fully filled won't have priority.

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement et en acceptent toutes les conditions. Ils s'engagent sur l'honneur à ne pas laisser d'autres pilotes que ceux régulièrement inscrits, participer à l'épreuve : essais et course. Ils certifient être en possession de leur permis de conduire au jour de l'épreuve et que les renseignements portés sur le bulletin d'engagement sont exacts.

Ci-joint la somme de 240 € TTC (Deux cent quarante euros) jusqu'au 15/06/12 et 300 € après le 15/6/12. ATTENTION ! Un seul chèque par équipage. Chèque encaissable immédiatement et remboursé en cas de non sélection. **Pour les pilotes étrangers, seuls les virements bancaires sont acceptés + 30 €** pour frais bancaires .Merci de joindre un accusé de transfert. Confirmation des engagements 2ème quinzaine de juin.

Please find enclosed the amount of 240 € until 15/06/12 and 300 € after le 15/6/12 + **30 € for bank charges** (Please mark the corresponding amount) **IMPORTANT ! For non French competitors, only payment by bank transfer (SWIFT) are allowed** a copy of the bank transfer is enclosed as a guarantee. The confirmation will be sent by the first two weeks of July.

DATE : _____ / _____ / 2012

NOM ET SIGNATURE DU TEAM MANAGER
(précédés de la mention "Lu et Approuvé")

	Pilotes français	Foreign riders	Mode de paiement
Avant le 15/06/12 Before 15/06/12	240 € <input type="checkbox"/>	240 € +30 € <input type="checkbox"/>	Chèque Virement n° de chèque.....
Après le 15/06/12 After 15/06/12	300 € <input type="checkbox"/>	300 € + 30 € <input type="checkbox"/>	Date..... Banque.....
Visa administratif	Visa technique		Titulaire.....

CE DOCUMENT EST A RENVoyer AVANT LE 01/08/2012/TO BE SENT BEFORE 01/08/2011 :

RP-Moto2012-V3-2011 1229.doc10

